LIVRET 1 DE CAPITALISATION DE L'EXPÉRIENCE PASSEDUC

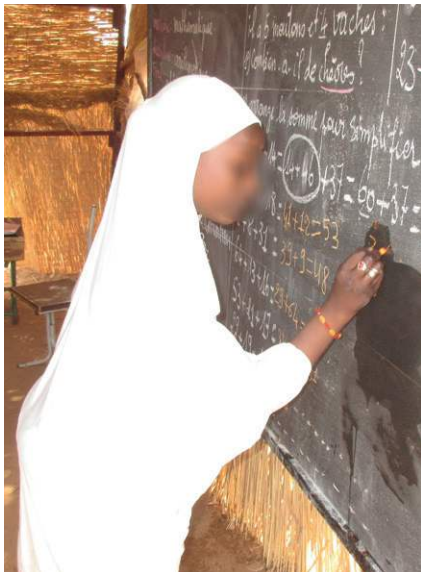

ASSURER L'ACCÈS DES ENFANTS À L'ÉDUCATION FORMELLE VIA DES CLASSES PASSERELLES

Une expérience concluante et inspirante de classes passerelles pour une école inclusive au Niger : le projet PassEduc (2018-2021)

INTRODUCTION

Origine de l'expérience des classes passerelles au Niger

Le Niger est l'un des pays les plus jeunes d'Afrique de l'Ouest : en 2017, sur une population de 20 651 070 habitants, 52% sont des jeunes de moins de 15 ans, contre 45,2% d'âge actif. La population en âge de fréquenter l'école primaire représente 17,9% de la population totale, et celle des jeunes de 15-34 ans représente 30 %.

Durant la période 2012 à 2017, le pays a enregistré des **progrès notables en matière d'accès à l'éducation** : le taux brut de scolarisation global est passé de 74,2% à 78% (de 68% à 72% pour les filles), tandis que sur la même période le taux net de scolarisation global est passé de 63% à 68 % (de 58% à 63%).

Cependant, **50% des enfants de 7 à 12 ans et 60% des jeunes de 13 et 16 ans restent hors de l'école**, et 22% n'ont jamais mis le pied à l'école (taux d'admission au primaire de 78% - 68% chez les filles). Il existe également un enjeu de maintien à l'école : 20% des enfants n'achèvent pas le cycle primaire (22% de filles) et le taux brut d'admission en sixième (première année de l'enseignement secondaire) est de 48%.

C'est pour faire face à cette demande éducative non satisfaite qu'Aide et Action a développé le **PassEduc, projet d'éducation non formelle basé sur les passerelles éducatives** en faveur des enfants déscolarisés et non scolarisés de 9 à 14 ans. Ce projet a reçu un appui financier de l'Agence Française de Développement dans le cadre de l'initiative Alliance Sahel.

Le projet repose sur deux concepts :

- **Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P)**, une formule permettant aux enfants de 8 à 12 ans non scolarisés ou déscolarisés précocement de bénéficier d'une éducation accélérée de 9 mois avant d'être réintégrés au système éducatif formel en 4ème année de l'école primaire (CE2) ou à défaut dans les classes de niveau inférieur à 3e année (CE1)
- **Stratégie de Scolarisation Accélérée en 2 ans (SSA2),** une formule permettant aux enfants et jeunes de 12 à 14 non scolarisés ou déscolarisés précocement, de bénéficier d'une éducation accélérée en 2 ans avant d'être intégrés au système éducatif formel en collège, ou vers des centres de formation professionnelle.

Ces stratégies sont nées des suites de la Conférence de Jomtien (1990) et du Cadre d'action de Dakar (2000) qui ont recommandé la nécessité de l'élargissement de la base de la pyramide éducative à tous (enfants, jeunes et adultes). Elles ont été initiées pour la première fois par la Fondation Strømme au Mali en 2004 pour contribuer à l'accroissement de l'offre éducative de base, puis expérimentées au Burkina Faso à partir de 2006 et au Niger à partir de 2007. Leur mise en œuvre s'adapte aux programmes officiels en vigueur dans chaque pays.

Les objectifs de ces classes passerelles sont de :

1. Accroître le taux brut de scolarisation en vue d'une contribution à l'atteinte de l'ODD 4
2. Réduire le travail des enfants et le mariage précoce des filles par la scolarisation
3. Promouvoir les droits de l'enfant et des filles en particulier par l'accès à l'éducation et aux pièces d'état civil
4. Promouvoir l'emploi local

Le processus mis en place par le PassEduc

Dans le cadre du projet PassEduc, un ensemble d'activités ont été développées en vue de mettre en œuvre de manière pertinente et efficiente l'offre éducative SSA/P et SSA2. **Les principales composantes du processus ont été :**

- La prise de contact avec les autorités communales, éducatives formelles et non formelles (niveau central et déconcentré) pour les associer à la mise en œuvre du concept ;
- L'organisation d'un diagnostic pour l'identification des zones géographiques et des enfants déscolarisés et non scolarisés devant bénéficier du projet ;
- La formation de formateurs et d'enseignants à affecter dans les classes passerelles (ceux-ci ont été dénommés les « animateurs » des classes dans le projet) ;
- La mise en place et le fonctionnement des classes passerelles visant à réintégrer progressivement les enfants au système éducatif de base ou aux systèmes de formation professionnelle existants ;
- La mise en place d'un processus de mobilisation sociale autour de ces classes ;
- Le développement d'activités d'appui au développement des connaissances, des capacités et compétences didactiques et pédagogiques des animateurs des classes passerelles ;
- Le développement d'activité de sensibilisation pour un changement de comportement vis-à-vis des discriminations de genre ;
- Le déploiement d'activités socio-éducatives, sportives et pratiques pour favoriser l'éclosion des talents chez les apprenants ;
- La mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités des OSC partenaires du projet dans le domaine de l'éducation.

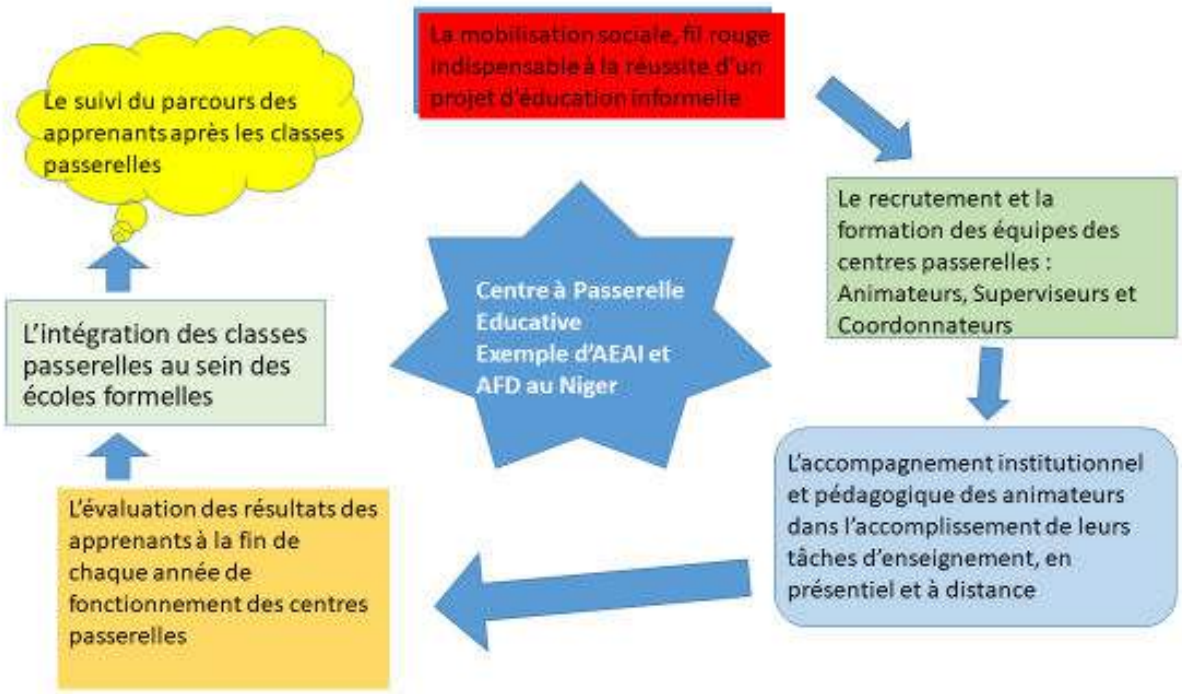

Schéma de la démarche de mise en œuvre du projet PassEduc

Les acteurs du projet

Le projet a été mis en œuvre dans une démarche pluri-acteurs et a mobilisé divers intervenants aux rôles complémentaires :

- **Aide et Action (AEA) Niger** a assuré l'orientation, la coordination et le suivi de l'ensemble des opérations du projet. Elle a également contribué à la mise en œuvre directe du projet à travers la mobilisation de 5 ressources humaines au niveau national et un pool d'experts de la Direction Pays Niger et du siège. AEA a par ailleurs assuré la gestion administrative et financière, l'audit interne, et la relation avec les bailleurs de fonds.
- **L'ONG nigérienne RECAC** s'est chargée de la mobilisation sociale et du renforcement des capacités des acteurs locaux. Elle a participé activement à l'analyse contextuelle et l'identification des problèmes majeurs ayant suscité l'élaboration du projet et pris une part active aux choix des communautés bénéficiaires et de la zone de couverture. Elle a coordonné la réalisation des diagnostics communautaires, le recensement des enfants déscolarisés et non scolarisés, la sensibilisation des populations sur les alternatives éducatives, l'animation des activités ludiques, socio-éducatives visant le développement des compétences de vie des enfants ciblés. Elle a mobilisé 5 ressources humaines au profit du projet.
- **L'ONG nigérienne ONEN** s'est occupée du déploiement de l'offre pédagogique à travers la mise en œuvre des activités pédagogiques dans les centres d'éducation alternatives par le recrutement et la formation initiale et continue des animateurs des centres, l'identification et le recrutement des apprenants, le suivi des enseignements/apprentissages, l'évaluation et le suivi des transferts des apprenants dans le système formel. Elle a déployé 5 ressources humaines interne à l'ONG, au projet du projet et 45 animateurs des centres à temps plein dont 40 animateurs titulaires et 05 animateurs suppléants.
- **Une équipe du GREF composé de 7 personnes** a apporté un appui en termes d'expertise pédagogique : préconisation d'outils et de pratiques pédagogiques, identification des bonnes pratiques pédagogiques adoptées par les formateurs et animateurs, participation aux évaluations qualitatives, suivi des animateurs en vue de l'observations et l'analyse des pratiques, mise en forme d'outils pédagogiques accessibles et diffusables.
- **La Fondation Strømme** (qui est l'initiatrice de l'initiative SSA/P et SSA2) et le **Secrétariat Permanent Sous Régional de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle** ont constitué des organes de veille sur les normes et la qualité, autour d'un modèle labellisé de classes passerelles avec des coûts unitaires raisonnables et un mécanisme financier pérenne. La Fondation Strømme a pour rôles et responsabilités essentiels de (i) assurer le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre ; (ii) apporter un appui conseil pédagogique à l'équipe de formation des animateurs, (iii) mettre à la disposition des documents didactiques ; (iv) apporter un appui conseil par le suivi périodique des centres ; (v) participer aux réunions organisées dans le cadre de la coordination dudit projet.
- **La Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle (DGAENF) et ses inspections départementales (IAENF)** ont apporté leur appui institutionnel et technique dans la mise en œuvre des activités du projet. Leurs services techniques ont été mobilisés en faveur de la mise en œuvre d'actions concrètes telles que : mise en œuvre des différentes stratégies sous sectorielles, système d'orientation des enfants issus des classes passerelles vers le collège ou la formation professionnelle, l'harmonisation des curricula en matière d'alternatives éducatives. Leur implication a été aussi effectivepour la capitalisation des bonnes pratiques et à leur intégration dans le cadre institutionnel.
- **La Cellule Technique Permanente** est une instance ministérielle mise en place au niveau pays pour veiller à l'assurance qualité de la mise en œuvre des standards de la SSA/P. Le projet PassEduc a servi de cadre à la Fondation Strømme, qui en détient le monopole technique, de le transférer à l'État nigérien pendant la mise en œuvre.

Les classes passerelles sont mises en place via un processus de mobilisation sociale, relèvent de l'éducation non-formelle, et visent à réintégrer les apprenants dans le système formel : de nombreux acteurs gravitent donc autour du processus (communautés, acteurs de la mobilisation sociale, OSC et services déconcentrés de l'État en charge de l'éducation non-formelle, écoles et services déconcentrés en charge de l'éducation formelle, personnels des classes passerelles, etc.). Afin d'assurer leur bon fonctionnement et de faciliter le parcours des enfants au fil du processus, il y a donc un fort enjeu de coordination des différents intervenants. **Le pilotage et la planification concertée du projet ont été assurés à travers plusieurs cadres de coordination :**

- **Comité de Pilotage :** organe politique et d'orientation stratégique, il a permis d'assurer le management stratégique du projet et la cohérence de l'intervention tout en veillant au respect des orientations de départ. Il a ainsi permis au projet d'évoluer dans son contexte, en lui offrant l'opportunité d'ajuster, au besoin ses orientations avec d'éventuelles nouvelles exigences de l'environnement.
- **Comité de suivi et de concertation du projet :** dispositif qui permet à l'ensemble des entités concernées de contribuer, d'enrichir et de suivre le processus depuis la rédaction du document de projet jusqu'à sa capitalisation après la phase d'exécution.
- **Unité de Gestion du Projet (UGP) :** elle assure la mission d'agence d'exécution du projet conformément aux normes administratives et financières adoptées dans la convention de financement et le manuel de gestion administrative et financière d'Aide et Action. En plus des réunions de planifications hebdomadaires, cette unité de gestion de projet est élargie aux coordonnateurs et aux superviseurs PassEduc en poste au niveau d'ONEN et RECAC et tient des réunions mensuelles pour le suivi du projet.
- **Les Cadres de Concertation Communale (CCC) :** Il s'agit des organes au niveau des communes chargés d'assurer le contrôle citoyen du projet et assure la pérennité des acquis du projet.
- **Les Assemblées Générales communautaires :** ces cadres permettent à l'ensemble de la communauté de participer à la mise en œuvre, suivi et évaluation des activités du projet et de s'en approprier la démarche.

Que trouverez-vous dans les livrets de capitalisation ?

Au-delà d'assurer l'accès d'enfants et d'adolescents à l'éducation formelle ou aux centres de formation aux métiers et de renforcer les capacités des OSC en la matière, le projet PassEduc visait également à « Promouvoir les bonnes pratiques dans une perspective d'enrichissement du système éducatif ou de l'offre éducative, particulièrement pour les déscolarisés et non scolarisés ».

Un processus de capitalisation a été co-piloté par Aide et Action et le GREF et a associé l'ensemble des acteurs du projet. Il a abouti à deux livrables :

(1) Le présent livret porte sur le processus de mise en place des classes passerelles et sur leur modèle organisationnel. Il est centré sur le vécu des acteurs du projet, et il restitue les principaux enseignements issus de l'expérience, les bonnes pratiques identifiées au fil du processus, les difficultés pouvant être rencontrées et des conseils pour les prévenir ou les surmonter.

(2) Il est complété d'un deuxième livret de capitalisation d'ordre pédagogique, qui recense des outils et démarches pour la formation initiale et continue des animateurs des classes passerelles : *« Faciliter les apprentissages dans les classes passerelles »*.

Ils sont tous deux disponibles sur le site internet d'Aide et Action : https://bit.ly/Capitalisation-PassEduc

À qui sont-ils destinés ?

Les contenus de ce livret peuvent être d'intérêt pour :

- **Les institutions éducatives** des pays ayant adopté ou qui envisagent d'adapter les modèles SSA/P, et les autorités nigériennes en particulier ;
- **Les acteurs communaux** qui ont un rôle à jouer dans le développement des alternatives éducatives dans le cadre de la décentralisation ;
- **Les acteurs associatifs** engagés ou souhaitant s'engager dans la promotion des classes passerelles au Sahel et éventuellement dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest ;
- Les produits de cette capitalisation visent également à fournir des éléments d'évidence aux **partenaires techniques et financiers** sur l'intérêt et l'efficacité de telles alternatives éducatives.

Comment ce livret 1 est-il organisé ?

Dans le souci de lisibilité de l'ensemble de la démarche et du rôle des acteurs, et pour faciliter la diffusion de l'expérience, les enseignements issus de la capitalisation sont présentés sous forme de **« fiches » portant sur les aspects clés du processus de mise en œuvre des classes passerelles**.

Pour chaque aspect de la mise en place et du fonctionnement des classes passerelles qui sont abordés, la fiche permet au lecteur de cerner les enjeux et objectifs, la démarche empruntée et les acteurs impliqués, les résultats escomptés, les ressources nécessaires ainsi que des points d'attention et des conseils pratiques.

6 fiches sont proposées :

1. La mobilisation sociale autour des classes passerelles (page 7)
2. Le recrutement et la formation initiale des équipes des classes passerelles (page 10)
3. Le suivi et l'accompagnement pédagogique des équipes des classes passerelles (page 13)
4. L'évaluation des résultats des apprenants (page 16)
5. Le suivi du parcours des apprenants après les classes passerelles (page 18)
6. L'intégration des classes passerelles au sein des écoles formelles (page 20)

1 La mobilisation sociale, fil rouge indispensable à la réussite d'un projet d'éducation non-formelle

Enjeux et objectifs

Cette démarche est l'une des plus importantes pour réussir un projet d'éducation alternative ou de passerelle éducative. Elle favorise l'acceptation et **l'adhésion des populations et bénéficiaires à l'initiative**, gage de sa pérennité. En effet, la participation communautaire constitue l'élément central de l'ancrage et de la durabilité du projet de passerelle éducative qui doit se baser sur les intérêts et réalités socioéconomiques des communautés partenaires. De ce fait, la mobilisation sociale facilite une meilleure connaissance du milieu, l'appréhension des besoins des populations, et l'identification avec elles les modalités endogènes appropriées pour la mise en œuvre du projet. En un mot, l'enjeu de la mobilisation sociale est de baliser le terrain pour garantir la réussite du processus PassEduc dans un village. Elle garantit **l'implication active et continue des acteurs communautaires** en amont de la mise en place des centres PassEduc, et durant toute leur période de fonctionnement.

Démarche

Dans le projet PassEduc, c'est l'ONG RECAC qui a été en charge de cette dimension. Elle a adopté **une démarche participative qui a consisté à impliquer l'ensemble des acteurs dans le processus de la mise en œuvre du projet**. Cette démarche a pris la forme suivante :

- **Mise en place d'une équipe** en charge de l'animation et la mobilisation sociale. Chaque membre de l'équipe couvre en moyenne 10 villages, et a été formé à l'utilisation des outils d'animation et de collecte des données.
- **Réalisation d'une cartographie** des villages susceptibles d'être ciblés ainsi que des acteurs clés à impliquer (chefs des villages, responsables des mairies, leaders religieux, responsables des structures déconcentrées de l'État, etc.).
- **Conduite du processus de mobilisation sociale** proprement dit :
  - Information et sensibilisation des acteurs : services techniques déconcentrés de l'État (inspection de l'enseignement formel et inspection de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle), mairies et leaders coutumiers et religieux. Il s'agit de garantir l'adhésion, l'implication active et l'appropriation de l'initiative par ces derniers. À cette occasion, les rôles et responsabilités de chaque acteur ont été expliqués par RECAC, et les attentes et suggestions des acteurs ont été recueillies. C'est aussi avec ces acteurs que la liste des villages ciblés a été affinée.
  - Organisation d'assemblées générales (AG) villageoises en vue d'échanger avec les communautés sur les objectifs et résultats attendus de l'initiative PassEduc, ainsi que sur les catégories d'enfants concernés par le projet (enfants déscolarisés ou non scolarisés, tranches d'âge ciblées, etc.). Ces AG permettent de lancer le processus de préinscription des enfants par les familles volontaires : pour ce faire, les enseignants et les Comités des Gestion décentralisés des Établissements Scolaires (CGDES) ont été mis à contribution pour aider à établir les listes et éviter que des enfants déjà scolarisés ne puissent se retrouver sur les listes. Dans chaque village ayant exprimé un intérêt pour le projet, les communautés sont amenées à prendre des engagements pour contribuer au projet : l'habillage des charpentes qui seront conçues, le suivi de la régularité des enfants une fois les cours démarrés, l'octroi d'un local pour l'animateur ou animatrice du centre, etc.

- Identification des sites pouvant abriter les centres passerelles (généralement hébergés au sein des écoles formelles, voir fiche n°6), avec l'appui des inspections, des CGDES et des enseignants.
- Signature d'une convention avec les communautés des villages retenus, en vue du respect des engagements souscrits de part et d'autre aux fins de garantir le succès du projet
- Mise en place et le renforcement des capacités des structures locales de l'éducation (APE, AME, CGDES, COGES). Dans tous les villages retenus, RECAC a procédé à la dynamisation et à la formation des structures existantes pour faciliter l'intégration du centre passerelle et sa prise en compte dans les activités de l'école de manière globale (voir fiche n°6).
- Poursuite des activités de mobilisation tout au long du cycle de fonctionnement des classes passerelles : suivi et supervision de la fréquentation des apprenants, gestion des éventuels conflits en milieu scolaire (entre parents et animateurs, ou entre enseignants et animateurs, etc.), gestion des abandons (incitation à la reprise de la classe) et des cas de mariages infantiles, etc.

- **Réunions et foras communautaires sur les enjeux des alternatives éducatives :** en plus des activités régulières ci-dessus, RECAC a également réalisé des foras réunissant les acteurs communautaires, les services techniques et les mairies pour débattre sur le projet PassEduc, ses atouts, opportunités, contraintes et difficultés. Ces foras ont permis de maintenir l'appropriation du projet au fil de l'eau.

Résultats escomptés

Un processus de mobilisation sociale réussi doit permettre :

- D'identifier les parties prenantes importantes pour la réussite du projet ;
- De faciliter l'adhésion et l'implication active et continue de tous les acteurs ;
- D'amener les communautés à signer un engagement pour la réussite du centre ;
- D'identifier les enfants et adolescents susceptibles d'être enrôlés dans les passerelles en établissant une liste sur la base des critères d'âges et spécificités retenues par le projet ;
- D'identifier les sites susceptibles d'abriter les centres passerelles et garantir leur implémentation dans les villages ;
- De renforcer les capacités des structures éducatives communautaires (Comités de Gestion) pour faciliter la prise en charge effective du centre et son intégration dans le milieu et l'école ;
- D'assurer un suivi de la fréquentation et de minimiser les risques d'abandons ;
- De prévenir ou gérer divers types de conflits autour du centre pouvant compromettre la réussite du processus.

Acteurs impliqués

Les acteurs suivants ont un rôle clé à jouer pour la réussite du processus :

- **Les services techniques** (directions de l'éducation formelle et non-formelle, inspections) : ils assurent le suivi de la conformité et de l'alignement de l'initiative aux stratégies nationales en matière d'éducation et de développement et assurent l'implémentation des contenus pédagogiques et didactiques dans les centres.
- **Les mairies et collectivités territoriales :** elles facilitent l'intégration du projet au milieu, facilitent l'obtention des pièces d'état civil aux enfants et adolescents, et sont censées garantir la poursuite de l'initiative à travers leurs propres ressources après la fin du projet.
- Les structures éducatives communautaires (comités de gestion, etc.) : elles accompagnent la mise en œuvre des centres et contribuent à la sensibilisation des parents pour le maintien, la régularité et fréquentation des enfants.
- **Les enseignants et les directeurs :** ils facilitent l'intégration du centre dans l'école, contribuent à la sensibilisation des parents, appuient l'établissement des listes des enfants, et appuient les animateurs des centres dans la gestion pédagogique des centres.

- **Les parents d'élèves et les associations de parents :** ils inscrivent les enfants et assurent leur régularité, appuient la confection et l'habillage des charpentes, aident dans le choix de l'orientation des enfants après leur formation.

Ressources nécessaires

Pour mener à bien la mobilisation sociale les moyens suivants sont clés :

- Ressources humaines : des animateurs en charge de la mobilisation sociale sont indispensables tout au long du processus, avec une moyenne d'1 agent pour 5 villages.
- Moyens logistiques (véhicules et carburant pour faciliter les fréquentes missions terrain, équipements bureaux).

Durée

La mobilisation sociale est un processus transversal avec lequel le projet doit débuter, se développer et s'évaluer. En un mot, elle est nécessaire à toutes les étapes de la mise en œuvre d'un projet de passerelle éducative.

Points d'attention

Les difficultés et contraintes suivantes ont été rencontrées dans la conduite de ce processus :

- Insuffisance de l'engouement des parents, notamment au niveau de certaines zones urbaines.
- Complexité dans la détermination exacte de l'âge des enfants ne disposant pas de pièce d'état civil.
- Instabilité des enfants tout au long du processus (exode, découragement de certains parents, mariages d'enfants).
- Manque de débouchés pour les adolescents qui voudraient poursuivre une formation professionnalisante (éloignement des centres de formations techniques, la faible fonctionnalité de certains centres de formation professionnelle, etc.).
- Inaccessibilité de certains villages : éloignement et qualité des routes.
- Aléas climatiques pouvant détériorer les charpentes des centres.

Leviers

Conseils pour la réussite du processus :

- La prise en compte des aspirations des populations est importante pour faciliter l'adhésion communautaire.
- L'implication active des collectivités, des services techniques et les leaders coutumiers permet de garantir l'appropriation et la pérennisation des acquis du projet.
- L'intensité du travail de mobilisation sociale ne doit pas être sous-estimée : la sensibilisation et l'accompagnement prennent du temps et doivent disposer des moyens nécessaires pour garantir une présence régulière et continue des équipes sur le terrain.
- Se munir d'outils efficaces pour la collecte des données et la conduite des séances de sensibilisation

2 Le recrutement et la formation des équipes des centres passerelles : Animateurs, Superviseurs et Coordonnateurs

Enjeux et objectifs

L'animation au quotidien de la vie dans les centres passerelle exige des ressources humaines dédiées. Il s'agit des animateurs, des superviseurs et du coordonnateur qui sont les chevilles ouvrières dans la mise en œuvre des activités des centres passerelles. Quels sont leurs rôles respectifs ?

- **Les animateurs** (enseignants des classes passerelles) mettent en œuvre au quotidien les activités pédagogiques auprès des enfants du centre, avec une pédagogie adaptée. Ils assurent également l'interface entre les apprenants et leurs parents et le comité de gestion de l'école.
- **Les superviseurs** (conseillers pédagogiques des animateurs) sont en charge d'accompagner les animateurs dans leur pratique pédagogique et administrative : ils contribuent à leur formation, les encadrent, et effectuent des visites de suivi régulière dans les classes pour analyser et assurer la qualité des pratiques pédagogiques. Ils assurent également la participation effective des structures communautaires à la gestion des centres.
- **Le coordonnateur** assure le pilotage et le suivi des activités pédagogiques et administratives des centres. Il fait l'interface entre l'ONG chargée de l'action pédagogique qui l'héberge (ONEN) et le chef de file du projet (Aide et Action).

Quels profils rechercher ? Pour mener à bien leurs missions au regard des tâches et des responsabilités attendues, les cadres d'orientation pour la mise en œuvre de la SSA/P et de la SSA2 ont défini un profil correspondant à chaque fonction :

- Animateur : niveau 3ème pour la SSAP, niveau Bac pour la SSA2, ou avoir bénéficié d'une formation initiale en pédagogie
- Superviseur : niveau Bac ou une formation spécifique dans l'encadrement pédagogique
- Coordonnateur : Bac+2 ou disposer une formation spécifique en matière de mobilisation sociale

Quel volume de ressources humaines prévoir ? Dans l'expérience du PassEduc, les normes minimales suivantes ont été nécessaires pour des activités de qualité :

- 25 à 30 apprenants pour ouvrir une classe.
- 1 animateur qualifié pour la prise en charge de chaque classe.
- 1 superviseur pour 10 classes ou animateurs.
- 1 coordonnateur dédié pour les projets de plus de 20 classes.

Démarche

La mise en place des ressources humaines pour la gestion des centres a suivi les étapes suivantes :

- Définition du cahier des charges des différents postes et les profils correspondants recherchés..
- Lancement des avis de recrutement et effectuer le processus de recrutement.
- Préparation et signature des conventions tripartites entre la communauté, les services techniques de l'État, et l'animateur. Ces contrats permettent de clarifier les engagements de chaque partie.
- Lancement de la formation initiale et mise en place des postes. Pour plus d'informations sur la formation des animateurs, voir le livret *« Faciliter les apprentissages dans les classes passerelles »*.

Résultat escompté

Toutes ces étapes de sélection et de formation permettront d'avoir des animateurs, superviseurs et coordonnateurs capables de remplir convenablement leurs missions et bien intégrés au sein de l'écosystème d'acteurs.

Acteurs impliqués

Pour garantir son crédit et sa visibilité, ce processus doit se faire avec l'implication des services déconcentrés de l'État, des inspections, des mairies, des chefferies traditionnelles et des comités de gestion. Le PassEduc a également porté une attention particulière à la participation des communes dans le recrutement des animateurs dans une perspective de pérennisation.
Dans cette optique, les principales activités de formation pédagogique ont été assurées par les services techniques de l'État.

Durée

Pour être prêts pour la rentrée scolaire, le recrutement et la formation initiale devront avoir lieu entre juillet et septembre (suite d'une phase de mobilisation sociale entre avril et juin). Il faut prévoir environ :

- 15 à 30 jours pour le lancement des avis de recrutement
- 5 à 7 jours pour la formation des formateurs
- 30 jours pour la formation initiale
- 1 semaine pour la signature des conventions, le placement des animateurs et des équipements

Points d'attention

Un risque potentiel est celui du turnover au niveau des animateurs. Pistes de solutions face à cet enjeu :

- Mettre l'accent sur le profil des personnes à recruter (éviter de retenir les agents ayant certaines qualifications qui peuvent démissionner à tout moment).
- Privilégier le recrutement des animateurs locaux si possible.
- Offrir la gratuité du logement aux animateurs.
- Mettre en place un comité de gestion des centres qui pourra appuyer l'animateur.
- Par ailleurs, il est nécessaire d'être vigilant sur le respect :
  - du programme et du volume horaire ;
  - des démarches pédagogiques et du cahier des charges de la mise en place des centres.

Annexe : Exemple de plan d'action en préparation de la rentrée :

ACTIVITES	TACHES	DATES	ACTEURS IMPLIQUES
Recrutement des coordonnateurs et superviseurs	- Définition des profils recherchés et des cahiers de charge - Élaboration et lancement des avis de recrutement - Présélection des dossiers - Test de recrutement - Publication des résultats - Élaboration et signature des contrats	Du 5 au 20 juillet	ONG chargée des activités pédagogiques, avec l'appui des services déconcentrés de l'État
Formation des coordonnateurs et superviseurs (formation de formateurs pour les préparer à former eux-mêmes les animateurs, et formation à l'encadrement pédagogique et à la supervision des centres)	- Élaboration et validation des TDR de formation par tous les acteurs concernés - Organisation logistique de la formation - Tenue de la formation (1 semaine)	Du 23 au 27 juillet	ONG chargée des activités pédagogiques, services déconcentrés de l'État en charge de la formation des enseignants
Recrutement des animateurs des classes	- Définition des profils recherchés et des cahiers de charge - Élaboration et lancement des avis de recrutement - Présélection des dossiers - Test de recrutement - Publication des résultats - Élaboration et signature des contrats	Du 5 au 20 août	Communes, ONG chargée des activités pédagogiques, avec l'appui des services déconcentrés de l'État
Formation initiale des animateurs	- Élaboration et validation des TDR de formation par tous les acteurs concernés - Organisation logistique de la formation - Tenue de la formation (3 semaines)	Du 3 au 26 septembre	Superviseurs/coordinateurs, ONG chargée des activités pédagogiques, services déconcentrés de l'État en charge de la formation des enseignants
Équipement des classes en mobilier et matériel pédagogique **Équipement des animateurs en matériel pédagogique** **Équipement des apprenants en matériel pédagogique et fournitures scolaires**	- Identification des besoins en fonction du nombre de classes, d'apprenants et d'animateurs - Élaboration du DAO et lancement des appels d'offre - Attribution des marchés - Sélection du transporteur - Transport et réception du matériel au niveau des sites	Du 15 août au 15 septembre	ONGs, comités de gestion, animateurs, directeurs des écoles hôtes

3 L'accompagnement institutionnel et pédagogique des animateurs (en présentiel et à distance)

Enjeux et objectifs

Enjeu : Les animateurs des classes passerelles sont les chevilles ouvrières du projet. De la qualité de leur enseignement dépend la réussite des apprenants. Les animateurs étant embauchés pour la plupart avec un niveau de formation faible, il est crucial de leur offrir une formation initiale, des formations continues et des accompagnements réguliers et fréquents de proximité.

Objectifs de l'encadrement institutionnel :

- Respecter les normes documentaires et environnementales pour les 2 niveaux de classes Passerelles SSA/P et SSA2.
- Suivre la progression des apprentissages dans les différentes matières enseignées.
- Suivre la gestion des apprenants, s'assurer de la participation des communautés.
- Suivre la progression de tous les apprenants pour bien les orienter soit vers l'école formelle soit vers des formations professionnelles ou pré professionnels.

Cet encadrement a été assuré par les superviseurs des ONG partenaires du projet, et par les Inspecteurs de l'enseignement non formel.

Objectif de l'encadrement pédagogique : Améliorer la qualité des pratiques d'apprentissage des animateurs par un soutien de proximité, très concret, quasi chaque semaine.
Cet encadrement a été assuré essentiellement par les superviseurs des ONG partenaires du projet, par des formateurs internationaux ici : le GREF GRoupement Éducateurs sans Frontières, par les formateurs institutionnels (inspecteurs, conseillers pédagogiques), et par des experts locaux (Fondation Strømme).

Pour le suivi des animateurs en présentiel, la démarche nous a amené à…

Organiser des visites de classes pour :

1. Croiser les regards et affiner les analyses de pratiques à l'aide de grilles d'analyse réfléchies et adaptées aux classes passerelles.
2. Identifier les points faibles et les bonnes pratiques.
3. Proposer avec la participation de l'animateur concerné des médiations et des préconisations très concrètes.
4. Faire de l'entretien avec l'animateur, en fin de séance, un vrai temps de formation.
5. Rédiger une fiche de suivi de l'animateur à l'issue de chaque visite, signée aussi bien par l'animateur que par le superviseur. Toute fiche devant préciser les points d'attention qui feront l'objet de la prochaine visite.
6. Rédiger par les experts pédagogiques, des comptes rendus qui reprennent le déroulement complet de la leçon, les observations communes, l'analyse de la gestion de la classe, les préconisations discutées avec les animateurs.
7. Construire alors des outils pédagogiques fondés sur l'expérience, à l'issue des visites de classe. *Une sélection d'outils construits à partir des observations de terrain est disponible dans le livret « Faciliter les apprentissages dans les classes passerelles ».*
8. Mutualiser les pratiques inspirantes et innovantes en utilisant différents supports : des écrits, des vidéos, etc.
9. Repérer les besoins immédiats en formation et planifier leur réalisation.

Programmer des réunions communes régulières de restitution tout au long du projet, entre superviseurs, coordonnateur des superviseurs et les experts pédagogiques locaux et internationaux afin de produire des documents ressources et de préparer des mini CAPED (Cellule d'Animation Pédagogique).

Participer aux formations programmées pour les animateurs :

- Formations initiales et continues conçues par les personnes qualifiées qui encadrent le projet.
- Formations continues régulières car moments privilégiés pour répondre au plus près, aux besoins repérés et aux attentes.

Pour le suivi des animateurs à distance, avec experts internationaux, la démarche nous a amené à…

Dans le projet PassEduc, **une partie du suivi a été réalisée à distance**, étant donné qu'une des organisations expertes en matière pédagogique (le GREF) était basée en France.

Pour mener à bien un tel suivi à distance, des vidéos de séquences de classes ainsi que les rapports mensuels des superviseurs étaient envoyés au GREF. Sur cette base, les experts pédagogiques du GREF ont effectué une analyse et formulé des préconisations à destination des superviseurs.

Des échanges en visioconférence ont permis de bénéficier de l'appui de ces experts internationaux et d'effectuer un suivi similaire à celui qui aurait été réalisé en présentiel, et ce en continu toute l'année.

Résultats escomptés

- Les superviseurs disposent d'outils et d'approches appropriés, basés sur l'expérience et les échanges de pratiques pour mieux accompagner le développement des compétences pédagogiques et didactique des animateurs.
- Les animateurs disposent d'outils pour améliorer leurs savoir-faire et leur savoir-être, afin que les apprenants aient de meilleurs résultats.

Ressources nécessaires

- Mobiliser les acteurs institutionnels notamment les inspections d'éducation non formelle pour la cause des classes passerelles, afin qu'ils contribuent au suivi pédagogique.
- Prévoir des moyens financiers pour tous les déplacements locaux, en particulier lors de mini CAPED régulières.

Durée du suivi

Tout au long du projet, en présentiel et à distance.

Points d'attention et leviers

Conseils pour l'organisation matérielle et pédagogique :

- Anticiper le recrutement des animateurs afin qu'ils arrivent à temps dans les écoles.
- S'assurer que les classes, le mobilier, les fournitures et le matériel pédagogique sont en place dès l'arrivée des animateurs.
- Mettre du matériel de bonne qualité à la disposition des apprenants et des animateurs.
- Mettre en place un dispositif de suivi du travail des apprenants à domicile.

Conseils pour le suivi des animateurs :

- Après les missions de suivi dans les classes, prévoir des temps suffisants d'échange, pour permettre une réelle co-construction de remédiations, en faisant participer activement les animateurs.
- Prévoir l'organisation de mini cellules d'animation pédagogique (CAPED) régulières (idéalement 1 fois par mois), avec les moyens financiers appropriés. On parle ici de mini CAPED car il semble plus judicieux de réunir un petit nombre d'animateurs (entre 10 et 20) : réunir par exemple, régulièrement, en mini CAPED, ceux qui sont sous la responsabilité d'un même superviseur (dans le projet PassEduc cela représentait environ 10 animateurs).
- S'assurer que les analyses de pratiques et les outils pédagogiques sont produits collectivement et co-construits.

Lorsque le suivi est assuré par plusieurs acteurs (ONG locales et internationales, inspections, etc.) il est important de :

- Bien positionner et mettre en cohérence l'appui et le suivi pédagogiques réalisés par les différents acteurs (ONG locales et internationales et services déconcentrés de l'État) afin de ne pas déstabiliser les animateurs et apprenants : articuler les différentes missions de supervision, s'assurer que les animateurs ne reçoivent pas des injonctions contradictoires, etc.
- Pour ce faire, planifier et budgéter des rencontres communes de travail afin d'harmoniser les pratiques des différents experts pédagogiques.

4 L'évaluation des résultats des apprenants à la fin de chaque année de fonctionnement des classes passerelles

Enjeux et objectifs

A la fin du cycle passerelle, une évaluation sommative s'impose. Il s'agit :

- **D'apprécier le niveau d'acquisition** des fondamentaux par les apprenants
- **D'identifier les apprenants** :
  - Qui peuvent passer en classe supérieure.
  - Qui peuvent être transférés vers le système formel (primaire, collège, centres de formation).
- **D'apprécier la performance** des animateurs

Démarche

Le processus suivant a été mise en place en lien avec les autorités éducatives :

- **Définition des items d'évaluation** (épreuves) en fonction du programme d'étude enseigné (par l'Inspection de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle (IAENF), qui a la charge institutionnelle d'organiser l'évaluation).
- **Validation des items** au cours d'un atelier regroupant tous les partenaires intervenant dans la formation et le suivi pédagogique des centres passerelle (conseillers pédagogiques, superviseurs des ONG, directeurs des écoles).
- **Réunion d'organisation et de formation des enseignants** sur les évaluations.
- **Organisation des évaluations** (formation des enseignants sur les évaluations, mise en place des commissions de surveillance, de correction et d'anonymat par l'IAENF, logistique, administration des épreuves aux apprenants. etc.)
- **Correction et notation** (par les directeurs d'écoles).
- **Synthèse des notes et élaboration d'un rapport annuel** d'évaluation dressant le bilan par centre passerelle, par commune et au niveau du département. Ce rapport est partagé à tous les acteurs pour observations.
- Sur la base des résultats des évaluations, **orientation des apprenants** et partage des décisions d'orientation avec les communautés. A titre d'exemple, dans les centres de type SSA/P, les élèves ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 4/10 passent au CE2 du cycle formel et les élèves ayant obtenu une moyenne inférieure à 4/10 sont transférés en classe de CE1.
- **Suivi de la rentrée suivante** et de l'accueil des apprenants transférés dans des structures formelles.

Acteurs impliqués

Les acteurs impliqués dans cette étape sont :

- **Les inspections**, qui définissent les épreuves et organisent l'évaluation (au Niger, c'est l'Inspection de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle qui assure la tutelle des centres passerelles).
- **Le personnel de l'école** (directeurs des écoles et les animateurs des centres) qui est mis en contribution par l'Inspection pour la surveillance et les corrections (les animateurs ne corrigent cependant pas les évaluations de leurs propres apprenants).
- **Les ONG porteuses du projet**, qui soutiennent financièrement l'activité.
- **Les directions locales de l'éducation** qui supervisent le processus, reçoivent les résultats et les soumettent à leurs services chargés des transferts.

Ressources nécessaires

Les différentes ressources sont d'ordre humain, matériel et financier. Le projet PassEduc s'est appuyé sur la mise à disposition des différents personnels cités ci-haut (IAENF, directeurs d'écoles, etc.). Le budget du projet a permis de couvrir les frais matériels suivants : copies, stylos, papiers rams, enveloppes, perdiems et frais de déplacement.

Durée

La durée du processus est de 10 à 14 jours étalés sur environ 3 mois :

- Élaboration et validation des items d'évaluation : 1 à 2 jours
- Mise en place des épreuves dans les centres : 1 à 2 jours
- Composition et correction : 2 à 3 jours
- Restitution des copies : 1 à 2 jours
- Relevé et calcul des notes : 3 jours
- Validation des résultats et propositions des transferts : 2 à 3 jours

Points d'attention et leviers

- Pour un bon déroulement de l'évaluation, il faut veiller à ce que tous les acteurs impliqués soient informés à temps de la date des opérations, et leur partager les différents barèmes d'admission.
- Prendre appui sur le niveau d'exécution du programme pour préparer les items d'évaluation.
- Les épreuves doivent être identiques dans tous les centres du projet, placer les épreuves dans les centres avant le jour de l'examen pour que tous les centres démarrent le même jour et à la même heure.
- Un animateur ne doit pas surveiller les candidats ou corriger les copies de son propre centre.
- L'ONG doit tout faire pour mettre les moyens matériels et financiers à la disposition de l'Inspection (IAENF) avant le démarrage de l'évaluation.

Exemple : résultats des centres SSAP du Département de Kollo (2019-2020) :

	Garçons	Filles	Total
Inscrits	230	196	**426**
Absents	20	14	**34**
Ayant composé	210	182	**392**
Ayant la moyenne requise	179	154	**333**
Pourcentage ayant la moyenne requise	85.23%	84.61%	**84.94%**
Taux de participation	91.31%	92.85%	**92.01%**
Taux de déperdition	8.69%	7.14%	**7.99%**

5 Le suivi du parcours des apprenants après la sortie des classes passerelles

Enjeux et objectifs

L'objectif final des centres passerelles étant de favoriser le retour ou l'accès des apprenants dans le système formel, il est plus que nécessaire de **suivre leur devenir après les classes passerelles** afin de minimiser leur retour à la situation départ. Ce suivi permet également de **mesurer l'impact du projet** en termes d'insertion des apprenants dans les établissements scolaires ou les centres de formation.

Démarche

En amont du suivi, il est important de :

- Au cours de l'année scolaire, renforcer les capacités et le rôle des comités de gestion dans le suivi de la fréquentation, la connaissance des apprenants à travers un numéro de contact d'un ou des deux parents ou encore sa personne de confiance.
- En fin d'année, mettre à la disposition des comités de gestion les décisions de transferts et ou d'orientation des apprenants.

A la rentrée scolaire de l'année suivante, les comités de gestion sont chargés de faire le point de cette rentrée de tous les apprenants issus de leurs établissements/villages respectifs. Ce point de situation permet aux comités de gestion de vérifier l'effectivité de la rentrée des apprenants dans les établissements où ils ont été transférés ou orientés (nom de l'établissement d'accueil, filière, niveau fréquenté).

Pour les apprenants en situation d'abandon, les comités de gestion procèdent à un diagnostic spécifique : motif réel de l'abandon, occupation actuelle ou choix d'un nouveau métier, identification d'un maître artisan, appui à la composition du kit d'apprentissage et au matériel d'installation, etc. Une fois la cause de l'abandon identifiée, le comité essaie de résoudre le problème.

Résultat escompté

Ce dispositif de suivi doit permettre de s'assurer que les orientations à l'issue du centre passerelle sont efficaces et pertinentes et qu'aucun apprenant ne soit en situation d'abandon.

Acteurs impliqués

Les deux acteurs qui sont impliqués dans cette démarche sont :

- **Les comités de gestion des écoles de provenance** (notamment les directeurs d'écoles, les présidents) qui sont les seuls à même de donner des informations fiables sur les apprenants.
- **Les directeurs des établissements d'accueil**, pour confirmer ou infirmer la fréquentation des apprenants.

Ressources nécessaires

Pour mener à bien ce suivi, les moyens et ressources suivants sont nécessaires :

- Un appui pour l'équipement en kit d'apprentissage scolaire ou en matériel d'installation pour les apprenants orientés dans les centres de formations professionnelles.
- L'expérience du PassEduc a montré que le suivi plus rapproché des apprenants et le travail pour leur réinsertion en cas d'abandon peuvent nécessiter des ressources importantes : il est donc important de prévoir des stratégies et des ressources dédiées à ces enjeux.

Points d'attention

Deux principales difficultés peuvent être rencontrées dans le processus :

- Les changements d'établissements après le transfert, qui font que l'on perd de vue certains apprenants.
- L'abandon des apprenants pour non obtention de l'établissement de leur choix, éloignement ou tout autre motif.

Leviers

Pour réussir ce suivi, il faut conduire avec les apprenants et leurs parents des réunions d'information et d'explication sur le transfert et l'orientation des apprenants et en tenir compte dans la réalisation de ces transferts.

6 L'intégration des classes passerelles au sein des écoles formelles

Enjeux et objectifs

L'implantation des centres d'éducation non formelle en dehors des écoles formelles (comme le prévoit la démarche initiale de mise en place de la SSAP) **fait face à plusieurs problèmes :**

- Les offres alternatives d'éducation sont parfois considérées comme une éducation au rabais. Ainsi, les centres d'éducation non formelle, jadis implantés hors écoles, ne bénéficient pas de la même considération que les écoles formelles tant par les communautés que du corps enseignant des écoles formelles.
- Les apprenants rencontrent des difficultés d'adaptation et de cohabitation avec les élèves une fois transférés dans les écoles formelles
- L'implantation des centres hors des écoles crée un problème de gestion car une même communauté doit gérer plusieurs structures éducatives

Le projet PassEduc a donc fait le **choix d'implanter les classes passerelles au sein des écoles formelles**.

Démarche

Pour mener à bien l'implantation des centres dans les écoles, les étapes suivantes ont été suivies :

- **Conduite d'un plaidoyer auprès des institutions étatiques décentralisées chargées de l'éducation** et pour avoir leurs adhésion et autorisation afin d'instruire les directeurs d'écoles et les structures de gestion des établissements scolaires à s'impliquer dans le processus de mise en place des centres passerelles dans leurs écoles respectives.
- **Mise en place d'un processus de mobilisation sociale** à travers la sensibilisation des principaux acteurs locaux (directeurs d'écoles, structures de gestion des établissements scolaires, autorités coutumières, etc.) sur les fondements et de partage de la stratégie d'implantation des centres dans les écoles. Cette sensibilisation a permis d'obtenir leur adhésion à la démarche et a facilité leur pleine participation.
- **Renforcement de capacités et responsabilisation des structures de gestion des établissements scolaires :** c'est dans cette perspective que le projet a initié et intégré la gestion du centre dans les rôles et responsabilités du Comité de gestion de l'école. Cette étape a consisté en des appuis organisationnels pour la restructuration interne de ces structures. Il s'agit de la mise en place d'une commission spécialisée intégrée au comité de gestion de l'école chargée spécifiquement de la gestion et du suivi du centre passerelle. A l'issue de ce renforcement, ces structures ont été responsabilisées pour la pré-inscription des apprenants, le choix du site et la confection des paillotes servant de salles de classes et la prise en charge de l'hébergement de l'enseignant.
- **Co-validation des effectifs des apprenants recrutés** par l'équipe du projet et par le Comité de gestion
- **Affectation des animateurs des classes passerelles** et leur présentation aux équipes pédagogiques afin de les intégrer au mieux dans l'école et de définir les rôles et responsabilités de chacun.

Résultat escompté

Ce processus :

- Prépare l'équipe pédagogique et les élèves de l'école à accueillir les apprenants de la passerelle ;
- Permet au Directeur de l'école formelle d'assurer un suivi rapproché des enseignements et apprentissages dans le centre et de l'assiduité de l'animateur ;
- Permet la prise en compte des activités du centre dans le plan d'action du Comité de gestion ;
- Facilite les interactions entre les élèves du formel et les apprenants de la classe passerelle d'une part, et l'interaction entre les enseignants et les animateurs des centres d'autre part ;
- Permet aux animateurs des centres de participer aux formations et CAPED du formel ;
- Constitue une occasion de renforcement de l'équipement de l'école formelle en manuels didactiques et en mobiliers à l'issue du centre ;
- Facilite l'information régulière des autorités académiques sur le fonctionnement des centres ;
- Facilite la mutualisation des aires de jeux et des manuels scolaires ;
- Impacte positivement la fréquentation des élèves de l'école formelle ;
- Impacte positivement la régularité des enseignants du formel à l'école en raison des visites inopinées des centres par les partenaires.

Acteurs impliqués

Les acteurs suivants ont été impliqués :

- **Les agents de mobilisation sociale** des ONG porteuses du projet, qui ont assuré la sensibilisation et l'accompagnement du processus ;
- **Les directeurs d'écoles** qui sont les véritables artisans pour une cohabitation pacifique entre les élèves du formel et les apprenants des classes passerelles ;
- **Les Comités de gestion** qui assurent le suivi de la fréquentation scolaire ;
- **Les conseillers pédagogiques** qui assurent un suivi rapproché des animateurs ;
- **Les inspections** qui assurent la coordination des actions.

Durée

Il faut compter environ 2 à 3 mois pour mener à bien le travail de sensibilisation, mobilisation, et renforcement nécessaire à l'accueil des classes dans les écoles.

Points d'attention

Plusieurs difficultés peuvent être rencontrées :

- Cette situation peut amener à une mauvaise fréquentation ou absentéisme des apprenants des passerelles : c'est notamment le cas les samedis, ou l'école formelle est fermées et où seuls les apprenants des classes passerelles doivent se rendre en cours. A cet effet, une sensibilisation plus accrue des structures de gestion dans le suivi de la fréquentation des apprenants est nécessaire.
- Les animateurs des centres ont tendance à copier les mauvaises habitudes des enseignants du formel, notamment l'absentéisme et la prolongation du temps des récréations. Le suivi du fonctionnement des centres et la supervision ne doivent pas être négligés, et la supervision effectuée par le système formel et celle effectuée par le système informel ou les porteurs du projet doivent être harmonisées.
- La perturbation des cours dans les centres notamment pendant les récréations de l'école formelle : il faut travailler à l'aménagement des emplois du temps pour les faire coïncider.
- La réticence des apprenants trop âgés à fréquenter l'école avec les tous petits de l'école formelle : la sensibilisation à ce sujet doit être renforcée.

Leviers

- Axer la sensibilisation sur le principe que la classe passerelle est un moyen d'éducation pour tous et n'est pas déconnectée de l'école formelle.
- S'assurer de la responsabilisation et la formation des principaux acteurs de l'éducation au niveau communautaire tels que directeurs, des membres des comités de gestion pour assurer un bon suivi des centres.
- Mener un plaidoyer auprès des communes pour la prise en charge de l'éducation non formelle (les pécules des enseignants, leurs formation).
- Fédérer les énergies entre les acteurs de l'encadrement pédagogiques du formel et du non formel pour assurer une présence régulière dans les écoles. Ce faisant, on agit sur l'utilisation maximale du temps scolaire en faveur des apprenants.
- Grâce aux visites de supervision des agents du projet et les services techniques, les enseignants du formel sont assidus et réguliers dans les activités pédagogiques.
- Développement d'une dynamique de renforcement mutuel entre les enseignants du formel et les animateurs du non-formel à travers l'organisation de cellules d'animation pédagogique, l'encadrement des directeurs d'écoles et les échanges entre les animateurs et les enseignants.
- Développement d'une dynamique d'appui mutuel entre apprenants-élèves à travers les cours de nuit, les recherches de maisons et les travaux des groupes.

Focus : Le choix d'un comité de gestion unique pour l'école et la classe passerelle

Au Niger, les CGDES (Comités de gestion) sont des structures mises en place dans toutes les écoles et reconnues institutionnellement par l'État. Leurs missions sont l'identification des sites des écoles, le suivi des travaux de construction, la sensibilisation des populations, l'exécution des conventions dont l'école est signataire, l'acquisition, la réception et la gestion des biens de l'école. Ils participent à la médiation et au règlement des conflits entre les différents acteurs de l'école, et délibèrent sur toutes les questions ayant trait à l'école.

Dans les centres passerelles implantés hors des écoles, une structure similaire (CGC) est habituellement mise en place, mais n'est pas reconnue par l'État. Dans le projet PassEduc, afin d'améliorer l'intégration des centres dans les écoles, plutôt que de créer un CGC à part, il a été décidé de se baser du le CGDES et d'avoir un comité unique.

Pour ce faire, au moment de la rentrée scolaire, des rencontres d'information et de sensibilisation des acteurs impliqués dans la gestion de l'école (parents, mères, enseignants, enfants) ont été organisées. Lors de ces réunions, les similitudes entre les deux comités ont été partagées. Il s'agissait d'obtenir l'adhésion des acteurs pour l'unification des comités à travers le CGDES.

La principale difficulté qui peut être rencontrée dans le processus est la réticence des acteurs étatiques de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle qui prétendent réserver la paternité du CGC. Pour bien réussir cette étape, il faut donc commencer par informer, sensibiliser et avoir l'adhésion des acteurs œuvrant dans le cadre de l'éducation non formelle, notamment les Inspections et les Directions de l'éducation non formelle.

REMERCIEMENTS : Ce guide est le fruit d'un travail collectif. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les acteurs ayant contribué au processus de capitalisation :

- Les équipes des ONG partenaires du projet : Aide et Action, le GREF, ONEN et RECAC
- La Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle du Niger et les IAENF ayant pris part au projet
- Les représentants des collectivités locales impliquées dans le projet
- Les représentants des comités de gestion des classes passerelles
- Les animateurs des classes passerelles
- La Fondation Strømme

Le processus de capitalisation a été coordonné par Aide et Action et le GREF :

Association de développement par l'éducation, Aide et Action assure, depuis 40 ans, l'accès à une éducation de qualité pour les populations les plus vulnérables et marginalisées, en particulier les filles et les femmes, afin que toutes et tous puissent maîtriser leur propre développement et contribuer à un monde plus pacifique et durable.

Elle favorise l'apprentissage tout au long de la vie, et porte une attention toute particulière à la protection et à l'éducation de la petite enfance, à l'accès et à la qualité de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire, ainsi qu'à la formation professionnelle et à l'insertion sociale. Elle mène plus de 70 projets en Afrique, en Asie et en Europe pour plus d'un million d'enfants, de jeunes et d'adultes.

Aide et Action, 53, boulevard de Charonne 75 545 Paris Cedex 11
E-mail : info@aide-et-action.org – Tél. : +33 1 55 25 70 00
www.france.aide-et-action.org

Groupement des Éducateurs sans frontières
Partager les savoirs pour un avenir solidaire

Fondé en 1990, le GREF, ONG composée essentiellement de Volontaires Séniors, agit en faveur du développement à l'international par l'éducation et la formation, dans une vingtaine de pays. Il inscrit son action dans la dynamique des ODD, avec comme thématiques prioritaires :

- À l'international : appui aux politiques de l'enseignement formel et informel.
- Soutien aux publics vulnérables. À l'étranger : jeunes en rupture scolaire, femmes en recherche d'autonomie économique et sociale. En France : aide aux personnes migrantes (notamment maîtrise de la langue française), promotion de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.
- Projets de développement local ou socio-économique, en partenariat avec des organisations de la société civile, qui viennent renforcer son domaine d'expertise.

GREF : 6 rue Truillot 94200 Ivry sur Seine
Courriel : contact@gref.asso.fr – Tél : +33 1 75 64 15 09
www.gref.asso.fr

Graphisme des couvertures : Yves Bulliard

Picogrammes créés par :
- Uniconlabs via Flaticon (objectif)
- Becris via Flaticon (démarche)
- Freepik via Flaticon (acteurs, durée, leviers)
- Gregor Cresnar via Flaticon (attention)
- Eucalyp via Flaticon (ressources)
- Good Ware via Flaticon (résultats)

Crédits photos : Aide et Action/GREF

Aide et Action, 2021

Aide et Action
L'Education change le monde

Gref

Strømme
Foundation

AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Re Ca C

ONEN
ONG

L'ECOLE POUR TOUS ET PAR TOUS